



Accueil de loisirs Les Deux Rivières



Projet pédagogique Juillet 2020



ALSH Les deux rivières - Rue Jules Michelet, 76710 Montville, 07.85.47.64.40
jeunesse@mairie-montville.fr

Sommaire

1- Qu'est-ce que le projet pédagogique ?

2- Présentation général de l'accueil

- x Présentation de la structure
- x Les locaux

3- Projet de fonctionnement

- x Le thème de la session
- x Les projets d'activités et plannings
- x La journée type
- x Le règlement intérieur
- x Le temps de préparation, de travail, de pause et de réunions de l'équipe
- x Législation (taux d'encadrement)

4- Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en œuvre

5- L'encadrement

- x L'équipe de direction et d'animation Rôles et fonctions de chacun
- x L'équipe technique

6- Cadre & règles de vie

- x Documents administratifs obligatoires à fournir
- x Qualifications de l'équipe d'animation
- x Vie collective et respect
- x Sécurité
- x Infirmerie
- x Le non-négociable

7- Informations Covid-19

8- Evaluation

- x Evaluation du personnel, des stagiaires
- x Les moyens pour évaluer le projet

1- Qu'est-ce que le projet pédagogique ? :

C'est un contrat entre les différents acteurs de l'accueil de loisirs, dans le respect du Projet Educatif de l'organisateur (Mairie de Montville) et de la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs.

Ce projet sert donc de « fil conducteur » tout au long des sessions et permet à l'équipe d'organiser son travail et de construire les projets d'animation.

Ce document est spécifique à chaque séjour ou évènement et consultable par les responsables légaux des enfants.

Il s'adresse à la DDCS, à l'organisateur, à l'équipe d'animation et aux parents.

Il est accessible à toutes les personnes qui souhaitent le consulter (sur place, site internet de la ville).

La direction et son équipe d'animation élaborent le projet pédagogique au regard du projet éducatif de l'organisateur.

2- Présentation général de l'accueil :

Présentation de la structure et des locaux :

Situé à Montville, dans la rue Jules Michelet, l'accueil compte un bâtiment avec au rez-de-chaussée 3 salles distinctes réparties comme ceux-ci :

- Salle XX pour les enfants de 6 à 7 ans.
- Salle VV pour les enfants de 8 à 9 ans.
- Salle NN pour les enfants de 9 ans et plus.
- Salle XX, pour l'accueil des enfants matins et soirs.

L'accueil des 3-5 ans se fera dans les locaux de l'école maternelle Pincepré car ils répondent aux besoins de l'accueil des maternelles et en raison du protocole sanitaire lié au Covid-19 (locaux plus adaptés avec une salle de sieste et des sanitaires pour maternelles)

L'infirmerie et le bureau de la direction se trouvent à l'étage et ne sont accessible par les enfants qu'accompagné d'un adulte.

L'accueil se trouvant en centre-bourg, nous aurons accès aux bâtiments de la ville comme la piscine, les salles de sports, le parc...

3- Projet de fonctionnement :

x Le thème de la session :

Session Juillet 2020 : Du lundi 06 au Vendredi 31 Juillet 2020

Thématique : Tour d'Europe

Sous-thématique par semaine : 2 pays Européens par semaine :

- Semaine 1 : Irlande/ Allemagne
- Semaine 2 : Pays-Bas/ Belgique
- Semaine 3 : France/ Espagne
- Semaine 4 : Grèce/ Italie

x Le planning d'activités :

- Document annexe au projet pédagogique

x La journée type :

Journée type 3-5 ans

7h45-8h15	Garderie matin : Accueil des enfants par l'équipe d'animation dans leurs salles respectives.
8h15-9h00	Accueil des enfants par l'équipe d'animation dans leurs salles respectives
9h00-9h30	Rangement des salles, passage aux toilettes et installations temps de cohésion
9h30-10h00	Temps de cohésion : Appel ludique des enfants, outils des émotions, explication du déroulement de la journée, chants, chorégraphie fil rouge
10h00- 10h45	Activités : Par groupe et avec leur animateur référent. Les activités proposées sont variables chaque jour et correspondent aux attentes et aux besoins de chaque groupe. En fonction de la programmation des sorties peuvent avoir lieu.
10h45-11h00	Coins permanents : Jeux, lecture, jeux extérieur
11h00-11h45	Activités : Par groupe et avec leur animateur référent. Les activités proposées sont variables chaque jour et correspondent aux attentes et aux besoins de chaque groupe. En fonction de la programmation des sorties peuvent avoir lieu.
11h45-12h00	Départ cantine
12h00-13h00	Pause-déjeuner au restaurant. Les animateurs se rendent disponible auprès des enfants qui demandent leur aide. Les animateurs mangent avec les enfants. C'est un moment primordial de la relation entre les adultes et les enfants. Le rôle éducatif de l'animateur est très important dans le sens où l'enfant est amené à : se laver les mains, se tenir correctement à table, manger avec les couverts, ne pas gâcher la nourriture et goûter à tout, respecter les autres, se servir lui-même et débarrasser la table.
13h00-13h15	Retour de la cantine, temps calme de mis en place, moment lecture, histoire ou jeux de sociétés calme
13h15-15h30	Sieste pour les enfants qui le souhaitent (avec réveils échelonné en fonction du rythme de chaque enfant
13h15-14h15	Temps calme pour les enfants qui ne sont pas à la sieste: histoire, relaxation... Les enfants auront aussi un accès à des coins permanents sur lesquels ils pourront se déplacer librement sous la surveillance de leurs animateurs
14h15-14h30	Temps de cohésion : Rappel du déroulement de l'après-midi
14h30-15h30	Activités : Par groupe et avec leur animateur référent. Les activités proposées sont variables chaque jour et correspondent aux attentes et aux besoins de chaque groupe. En fonction de la programmation des sorties peuvent avoir lieu.
15h30-16h00	Petits jeux collectifs : moment où l'équipe d'animation proposera une activité permettant aux enfants de tous âges de faire un jeu ensemble

16h00-17h00	Rangement, retour au calme, goûter (<i>fournis par l'accueil de loisirs. En fonction de la programmation, les goûters seront pris soit par groupes d'âge, soit tous ensemble, soit à l'accueil de loisirs, soit en extérieur lors de sorties à la journée par exemple</i>) avec bilan de la journée
17h00	Départ des enfants
17h00-18h00	Garderie du soir, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation

Journée type 6-14 ans

7h45-8h15	Garderie matin : Accueil des enfants par l'équipe d'animation dans leurs salles respectives.
8h15-9h00	Accueil des enfants par l'équipe d'animation dans leurs salles respectives
9h00-9h30	Rangement des salles, passage aux toilettes et installations temps de cohésion
9h30-10h00	Temps de cohésion : Appel ludique des enfants, outils des émotions, explication du déroulement de la journée, chants, chorégraphie fil rouge
10h00- 10h45	Activités : Par groupe et avec leur animateur référent. Les activités proposées sont variables chaque jour et correspondent aux attentes et aux besoins de chaque groupe. En fonction de la programmation des sorties peuvent avoir lieu.
10h45-11h00	Coins permanents : Jeux, lecture, jeux extérieur
11h00-11h45	Activités : Par groupe et avec leur animateur référent. Les activités proposées sont variables chaque jour et correspondent aux attentes et aux besoins de chaque groupe. En fonction de la programmation des sorties peuvent avoir lieu.
11h45-12h00	Départ cantine
12h00-13h00	Pause-déjeuner au restaurant. Les animateurs se rendent disponible auprès des enfants qui demandent leur aide. Les animateurs mangent avec les enfants. C'est un moment primordial de la relation entre les adultes et les enfants. Le rôle éducatif de l'animateur est très important dans le sens où l'enfant est amené à : se laver les mains, se tenir correctement à table, manger avec les couverts, ne pas gâcher la nourriture et goûter à tout, respecter les autres, se servir lui-même et débarrasser la table.
13h00-13h15	Retour de la cantine, temps calme de mis en place, moment lecture, histoire ou jeux de société calme
13h15-14h15	Temps calme pour les enfants qui ne sont pas à la sieste: histoire, relaxation... Les enfants auront aussi un accès à des coins permanents sur lesquels ils pourront se déplacer librement sous la surveillance de leurs animateurs
14h15-14h30	Temps de cohésion : Rappel du déroulement de l'après-midi
14h30-15h30	Activités : Par groupe et avec leur animateur référent. Les activités proposées sont variables chaque jour et correspondent aux attentes et aux besoins de chaque groupe. En fonction de la programmation des sorties peuvent avoir lieu.
15h30-16h00	Petits jeux collectifs : moment où l'équipe d'animation proposera une activité

	permettant aux enfants de tous âges de faire un jeu ensemble
16h00-17h00	Rangement, retour au calme, goûter (<i>fournis par l'accueil de loisirs. En fonction de la programmation, les goûters seront pris soit par groupes d'âge, soit tous ensemble, soit à l'accueil de loisirs, soit en extérieur lors de sorties à la journée par exemple</i>) avec bilan de la journée
17h00	Départ des enfants
17h00-18h00	Garderie du soir, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation

x Le règlement intérieur :

- Document en annexe au projet pédagogique

x Le temps de préparation, de travail, de pause et de réunions de l'équipe :

Réunion de préparation :

- Samedi 20 Juin 2020
- Samedi 04 Juillet 2020

Temps de travail :

- Présence garderie matin : 7h45-8h30
- Journée : 8h30-17h00
- Présence garderie soir : 17h00-18h00

Temps de pause :

- 30 minutes par personnes/ jour

Réunion hebdomadaire pendant la session :

- Tous les jeudis soirs

x Législation (taux encadrement) :

Taux encadrement ALSH:

- -6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- +6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Taux encadrement baignade :

- -6 ans : 1 animateur pour 5 enfants
- +6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

4- Les objectifs pédagogiques et les moyens mis en places :

X Rappel des objectifs du projet éducatif :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants en favorisant la mise en place de loisirs de qualité, d'actions facilitant l'apprentissage de la vie en société et la responsabilisation des plus grands.
- Favoriser le développement d'activités attractives et accessibles, et en ouvrir l'accès au plus grand nombre, quelle que soit leur situation socio-économique.
- Promouvoir un encadrement de qualité par des équipes de professionnels qualifiés. - Faciliter le rapport entre vie professionnelle et vie familiale des parents en offrant à leurs enfants, hors du temps scolaire, un accueil de qualité.
- Proposer des fonctionnements laissant une large place aux initiatives, à l'autonomie et à la participation à la vie locale.
- Mettre en place des activités peu ou pas pratiquées par les enfants dans le contexte familial en les plaçant dans une attitude différente de celle de la simple consommation

X Objectifs pédagogiques :

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Développer ses connaissances culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants la découverte de différents pays/coutumes - Favoriser la curiosité 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des activités diverses en liens avec différents pays - Stimuler les enfants sur les différents pays sur les différentes coutumes, les habitudes alimentaires, les sports locaux,...
Eduquer à l'environnement et au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience aux enfants de l'impact écologique sur le futur - Favoriser de nouveaux comportements (en termes de responsabilité) face à l'environnement en développant les capacités de chaque enfant en matière d'écoute, de curiosité, d'investigation et d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser de manière ludique les enfants - Mettre en place un travail sur l'écologie au quotidien (tri des déchets, économies d'énergies)
Permettre aux enfants d'être acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la communication enfants/animateurs - Permettre aux enfants d'organiser des temps d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des tps de paroles/ d'échanges pour cibler les demandes des enfants - Mettre en place une boîte à idées

Inciter à la créativité et à l'imagination	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et l'imaginaire - Développer des activités variées qui éveillent et stimulent leur sensibilité, leur imagination 	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser l'enfant s'exprimer, pour trouver sa place au sein du groupe - Mettre en place des activités d'expressions et de confiance en soi
Favoriser l'esprit d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir la coopération lors des jeux collectifs - Amener les enfants à établir des stratégies de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> - Animer des jeux de coopération - Créer une confiance entre les équipes pour les amener à gagner
Impliquer les familles	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur l'organisation et les nouveaux protocoles - Communiquer en direct avec les familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition les documents aux familles - Être présent au moment de l'accueil des familles afin de répondre à toutes leurs demande et de les informer

5- L'encadrement :

x L'équipe de direction et d'animation :

Direction : Mathilde RIDEL (BAFD Stagiaire)

Adjointe de direction : Clémence MAUTUIT (DUT Carrières et sociale)

Responsable camps/séjours : Jordane FERAY (BAFD Stagiaire)

Animateurs 3-5 ans :

- Julie LAVATINE (BAFA)
- Emeline GROUT (BAFA)
- Justine RUETTE (Stagiaire BAFA)
- Amélia BOYARD (Non diplômé)

Animateurs 6-7 ans :

- Océane FLATRÈS (BAPAAT)
- Camille LEMARIÉ (BAFA)
- Simon KERCKHOVE (BAFA)

Animateurs 8-9 ans :

- Amandine BELPAUME (BAFA)
- Charlotte EFFOSSE (BAFA)
-

Animateurs +9 ans :

- Antoine LEFRANCOIS (BAFA)

- Maëva GUERARD (BAFA)

x L'équipe technique :

Restauration :

- Séverine JOUREL
- Laurence CHOQUART
- Jennifer SANSON
- Sophie BOUDIN
- Jessica SAINT-REQUIER

Entretien locaux :

- Séverine JOUREL
- Jennifer SANSON
- Sophie BOUDIN
- Jessica SAINT-REQUIER

6- Cadre et règles de vie :

X. Pièces obligatoires à fournir :

Une fiche d'inscription de l'enfant est créée à la première inscription, laquelle sera remise à jour à chaque nouvelle inscription et dont la confidentialité est assurée.

Les familles ont l'obligation d'informer la mairie de tout changement relatif à la situation de l'enfant (changement de coordonnées, l'état de santé, etc.)

- ✓ Fiche sanitaire.
- ✓ Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé.
- ✓ Et S'il fait l'objet d'une médication quotidienne ou régulière, une ordonnance médicale récente est **obligatoire**.

X. Qualifications de l'équipe d'animation :

Les enfants inscrits dans les structures jeunesse sont encadrés par des animateurs ayant suivi une formation agréée par les Services de l'Etat ou des personnes ayant une expérience significative dans le domaine de l'animation. Les taux d'encadrement et de qualification du personnel d'animation respectent scrupuleusement la réglementation en la matière, dont l'ensemble des textes figurent dans le code de l'action sociale et des familles ainsi que dans les réglementations DDCS.

X. Vie collective et respect :

Chaque enfant doit respecter les animateurs, les intervenants, les autres enfants, les lieux, le matériel dans l'enceinte des structures mais également sur tous les lieux d'activités.

Les familles et les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe pédagogique.

Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte physiquement ou moralement à un de leurs camarades ou aux adultes intervenants sur le temps de l'accueil.

En cas de non-respect des règles de vie et de fonctionnement, l'enfant s'expose dans un premier temps à un rappel oral ; puis dans un deuxième temps à une sanction, décidée par l'organisateur, pouvant aller d'une exclusion temporaire à une exclusion définitive de la structure. Dans cette dernière hypothèse, la famille sera convoquée au préalable par l'organisateur.

X. La sécurité :

Seuls les responsables légaux des enfants sont habilités à venir les chercher ainsi que les personnes dûment autorisées sur la fiche d'inscription.

En cas contraire, les responsables légaux devront rédiger une « autorisation » pour les autres personnes qu'ils souhaiteraient ajouter.

De plus, pour la sécurité de tous les accès à l'accueil de loisirs doivent être fermés, pour ce qui est de la garderie un animateur/animatrice ira ouvrir aux personnes venant chercher les enfants en vérifiant son identité.

X. Infirmerie :

L'équipe d'animation doit prendre connaissance de la liste des enfants concernés par des allergies ou autre contre-indication médicale ainsi que des P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) mis en place.

Tout soin devra être consigné dans le cahier d'infirmerie et la directrice directement informée.

Aucun médicament ne doit être donné à un enfant sans ordonnance.

X. Conduite des adultes :

Interdictions :

- Interdit de fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants.
- Consommer de l'alcool et des produits illicites.
- Téléphoner à des fins personnelles, sur les temps d'animation et sur les temps de travail.

Règles non négociables :

- La tenue vestimentaire doit être correcte.
- Le langage et le comportement doivent être exemplaires.
- Respect du matériel et des locaux.
- Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie.
- Pas de violence verbale et/ ou physique (enfants comme adultes).

7- Informations Covid-19 :

Un protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est mis en place sur la structure d'accueil. Celui-ci sera mis à disposition des familles sur demande.

Voici les principaux points mis en place sur l'accueil de loisirs :

- Accueil des familles aux barrières afin de limiter les déplacements au sein de centre.
- Aucune règle ne s'impose au sein d'un même groupe en revanche la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs et adultes des groupes différents.
- Un suivi sanitaire sera assuré par un référent Covid.
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes.

8- Evaluation :

Evaluation du personnel, des stagiaires :

Les stagiaires seront reçus en entretien :

- Au début de la session afin de déterminer ensemble les besoins et attentes de chaque partie
- A la moitié de la session
- Et à la fin de session afin de faire un bilan.

A la fin de la session chaque animateur sera reçu en entretien afin de faire un bilan.

Les moyens pour évaluer le projet :

L'évaluation se fera de deux manières :

Evaluation quantitative :

→ Suivi journalier des actions mises en œuvre qui permettra de recueillir des informations sur le nombre d'enfants touchés par les actions, leur provenance, leur âge et la fréquence (tableau de présences).

Evaluation qualitative :

→ Bilan hebdomadaire mené dans le cadre d'entretiens avec les animateurs.

Ces entretiens porteront sur:

- Les difficultés rencontrées dans la menée des actions
- La nature des actions à impulser en fonction des publics (modalité d'accueil, type d'activité, formes pédagogiques)
- Les compétences à acquérir pour chacun
- Les formes d'organisation à promouvoir
- Bilans réguliers faits avec les enfants et les jeunes : ressenti des participants, sous forme de questionnaires, de tableaux, écrits ou oraux.